

l'ensemble des masses laborieuses. C'est donc dans l'intérêt de ces masses laborieuses que la direction gère l'entreprise en association avec les travailleurs. Il ne saurait ainsi surgir de conflits fondamentaux entre elle et le collectif des travailleurs dès lors qu'ils œuvrent ensemble vers le même objectif.

L'unité de direction n'est pas toutefois synonyme de concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne. Outre l'assemblée des travailleurs qui dispose de larges prérogatives et les commissions permanentes, la direction de l'entreprise devra être comprise dans un sens collégial. Cette notion de collégialité permet d'associer constamment l'ensemble des responsables à la gestion quotidienne de l'entreprise et institue des méthodes de travail obligeant périodiquement les personnes détenant des pouvoirs de décision, de débattre, au cours de réunions organisées, des problèmes de l'entreprise ou de l'unité. Il doit donc être instauré, sous l'autorité du directeur, un conseil de direction groupant les principaux responsables.

L'assemblée des travailleurs doit être représentée de plein droit, à ce conseil de direction pour rendre plus effective l'association des travailleurs à la gestion.

Etant l'expression d'une option fondamentale, l'exercice effectif par les travailleurs de responsabilités de gestion doit entraîner des transformations radicales dans les structures.

Cette nouvelle organisation ne concerne pas seulement les unités de production mais s'étend à l'ensemble du monde du travail, y compris les secteurs social et culturel dont, à l'application, il doit être tenu compte des spécificités dans des textes particuliers à chaque secteur.

Mais ces particularités ne sauraient mettre en cause la conception unique du principe politique de l'exercice effectif de responsabilités de gestion par les travailleurs eux-mêmes.

Cette organisation, véritablement révolutionnaire, constitue un aspect fondamental de la gestion socialiste des entreprises. Celle-ci contient d'autres aspects non moins importants qui concernent les structures juridiques et les modalités de fonctionnement de l'entreprise. Dans l'étape du renforcement prioritaire et de l'extension du secteur socialiste, il a été procédé à la création d'entreprises dans tous les domaines et il en résulte une diversité assez grande quant aux formes et au fonctionnement de ces entreprises.

De ce fait, l'harmonisation et l'adaptation des structures juridiques doivent constituer une des tâches prioritaires dans le cadre de cette nouvelle organisation pour atteindre une gestion socialiste avancée et rationnelle.

Ces structures doivent naturellement tenir compte des spécificités de secteurs parfois très variés dans leur conception et leur finalité. Aussi, les textes d'application doivent-ils prévoir des dispositions d'adaptation selon les particularités des secteurs.

Dans le secteur privé, il s'avère également nécessaire de rejongler et d'unifier les structures pour garantir un contrôle meilleur de l'origine des fonds et des modalités de gestion.

La nouvelle organisation doit mettre au point un système rigoureux de gestion et de contrôle interne et externe et un cadre comptable permettant, à tout moment, d'avoir une vue claire sur la situation d'ensemble de l'entreprise.

Elle doit établir de façon précise les différents fonds et dotations de l'entreprise dans le cadre d'une conception générale homogène (fonds de roulement, fonds d'amortissements, fonds social, fonds d'investissements, participation des travailleurs aux résultats).

Un état de prévisions, de dépenses et de recettes est obligatoirement institué pour permettre à l'entreprise et aux autorités compétentes, de prévoir les actions qu'il semble nécessaire d'entreprendre.

Propriétés de la collectivité nationale, les entreprises socialistes disposent d'un patrimoine qu'elles doivent faire fructifier. Celles à caractère économique ont pour rôle d'augmenter au maximum la productivité, d'améliorer constamment la qualité et de diminuer les coûts. Elles doivent contribuer au développement général du pays à la fois par leur propre production et par l'accumulation du capital et dans le cadre d'une politique de stricte austérité et d'élimination de tout gaspillage ou malversation. Il leur appartient, en premier lieu, de procéder à l'amortissement des biens publics qui leur ont été affectés et ensuite de dégager des bénéfices pour augmenter les possibilités d'investissement de la nation et accroître les revenus des travailleurs par leur participation aux résultats de l'entreprise.

L'entreprise socialiste constitue, de ce fait, l'élément fondamental de l'économie nationale. Pour qu'elle soit à même de réaliser ses objectifs, elle doit être dotée de structures et de moyens qui doivent lui permettre de fonctionner en vue d'un rendement maximum. Il est donc nécessaire de lui accorder une autonomie dans les proportions les plus vastes possibles afin de lui insuffler l'esprit de responsabilité et d'initiative et lui imprimer le dynamisme nécessaire en supprimant les entraves bureaucratiques, conformément au principe de déconcentration. Elle doit s'exercer dans le respect de la politique générale du pouvoir révolutionnaire et, en particulier, des objectifs de la planification.

L'entreprise est placée sous une autorité unique de tutelle dont elle est tenue d'appliquer toutes les directives.

L'entreprise doit donc fonctionner à la fois sur la base de la direction centralisée de l'économie et de la liberté d'initiative exercées conjointement et harmonieusement par l'assemblée des travailleurs et la direction.

Ainsi, l'organisation socialiste des entreprises aboutit à des transformations radicales dans la gestion de l'économie et au sein du monde du travail dans son ensemble. Son avènement concrétise une avance considérable dans la voie du développement et de la révolution socialiste. Son application permet de mener de front la bataille économique contre le sous-développement avec celle de la promotion politique, culturelle et sociale de l'homme. Elle se traduira par un nouvel essor de la production, par l'exploitation rationnelle et efficace des richesses nationales ainsi que par l'amélioration continue des conditions de vie des masses et une élévation constante du niveau des responsabilités des travailleurs. Ce qui, en d'autres termes signifie à la fois l'accroissement de la prospérité, l'épanouissement de l'homme et l'élargissement de la base populaire de la Révolution.

La nouvelle organisation des entreprises n'est donc pas une simple réforme. Elle est une étape nouvelle de la révolution économique et sociale. Elle exige, pour sa réalisation, la mobilisation de toutes les énergies, une haute conscience politique et un engagement militant sans réserve.